

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 9 octobre 2018 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 21 septembre 2018 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux, est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2018, désignés ci-après par ordre alphabétique :

*Au titre de 2018*

M. Aboulin (Pierre).  
M. Aubertin (Samuel).  
M. Belin (Pierre).  
M. Bouillon (Yohan).  
M. Combes (Hugo).  
M. Corso (Mathias).  
M. Debbiche (Sammy).  
M. Diouri (Youssef).  
M. El Azhar (Adil).  
M. Guin (Loïc).  
M. Inderbitzin (Jean-Pierre).  
M. Maquin (Thibault).  
M. Maturana (Jonathan).  
Mme Miras (Cassandra).  
M. Novello (Giacomo).  
M. Perez-Boutavin (Lucas).  
M. Ricard (Romain).  
M. Richier (Gaël).  
M. Rollos (Thibaut).  
M. Russello (Manuel).  
M. Tremoulet (Joris).  
M. Van Schoorisse (Guillaume).  
M. Vargas (Thomas).

M. Vignon (Florian).  
M. Vinsonneau (Eitan).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies :  
*L'ingénieur général des mines,*  
EMMANUEL CAQUOT